

INFORMATION

NOUVELLES ZONES FUMEURS

De nouvelles zones fumeurs sont maintenant délimitées autour des édifices Côte-Sainte-Catherine, Decelles et de la résidence Darlington afin de fournir un environnement de travail et d'étude sans fumée pour tous.

Ces zones ont également été créées à la suite des plus récentes [orientations du Ministère de la Santé et des Services sociaux](#) quant à la Loi sur le tabac demandant, entre autres, d'éloigner les fumeurs des accès aux entrées et des prises d'air. Ces zones, marquées par des panneaux, sont indiquées sur les plans ci-joints.

Toutefois, les autres édifices de HEC Montréal (les deux CPE ((garderies)) et le Tech³lab) ne comportent pas de zones fumeurs compte tenu du manque d'espace.

Tous les membres du personnel et les étudiants doivent ainsi se conformer à ces zones. Le Service de la sécurité avertira donc les fumeurs qui ne les respectent pas.

De plus, HEC Montréal participe à un programme de recyclage des mégots avec la compagnie [Terracycle](#) et nous demandons votre appui en mettant vos mégots dans les cendriers.

Enfin, n'hésitez pas à consulter la [Politique pour un environnement sans fumée](#) de l'École, qui s'adresse autant aux membres du personnel qu'aux étudiants.

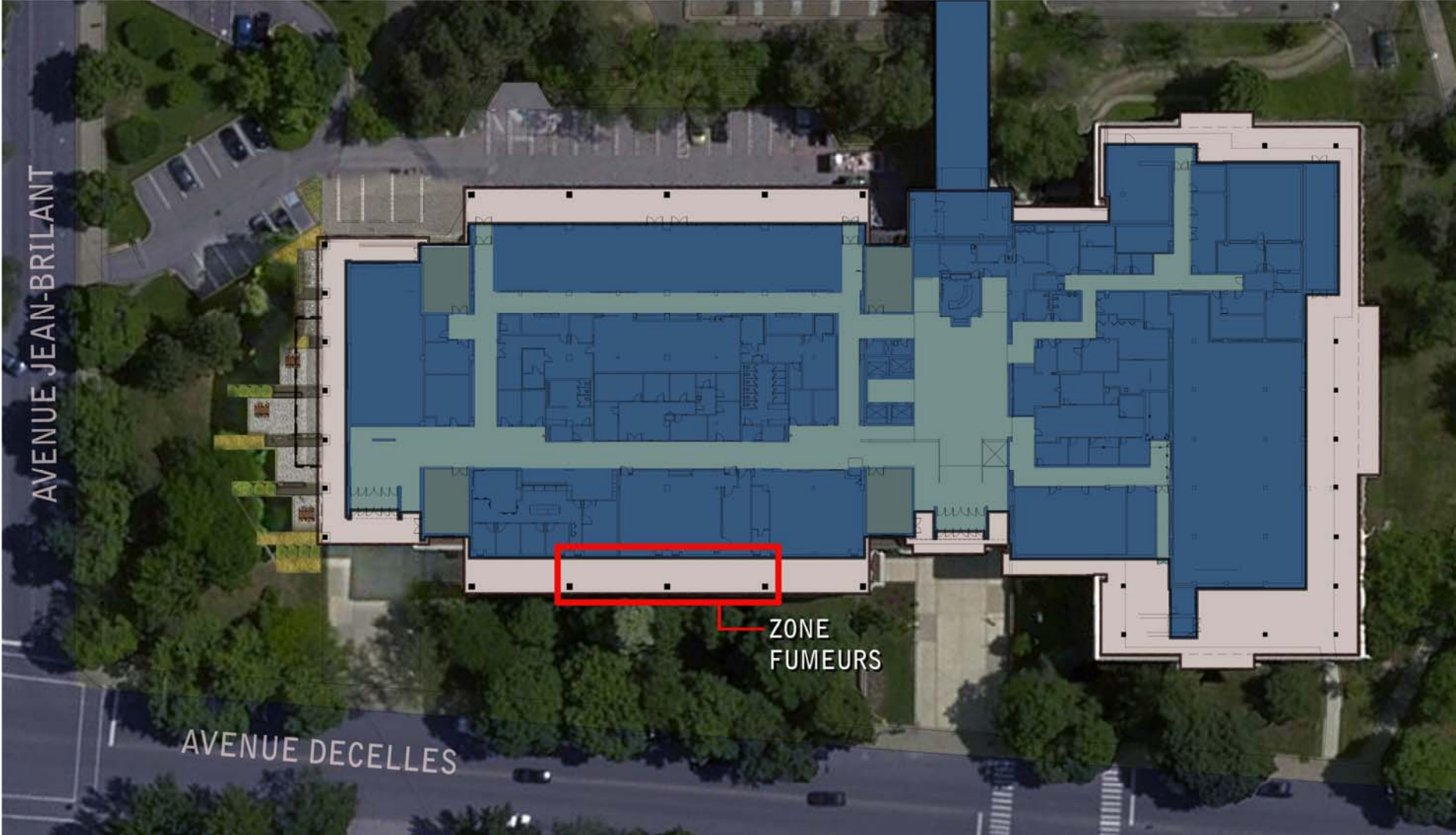
Merci de votre collaboration!

Le directeur de la Direction des infrastructures

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Bertrand', written in a cursive style.

André Bertrand, ing.





AVENUE JEAN-BRILLANT

AVENUE DECELLES

ZONE
FUMEURS



ZONE
FUMEURS

AVE. DE DARLINGTON